

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

|   |  |
|---|--|
| <b>DCM20210928-17</b>   | <b><u>Séance du 28 septembre 2021 à 18h30</u></b><br><br>L'an <b>deux-mille-vingt-un</b> du mois de septembre le vingt-huit le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| <b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 septembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 septembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29.<br>Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. |  |
| <b><u>Etaient présents</u></b><br><br><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>   |  |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.<br>a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.   |  |

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE LOGISTIQUE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'une nouvelle mission au service logistique, il convient de renforcer les effectifs du service. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La Commission Personnel, réunie le 13 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**...

- approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, au service Logistique.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 28 septembre 2021

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**